

ESN et sous-traitance : **Faisons de l'informatique** **un bien commun ou un service public**

Les ESN (Entreprises de Service Numérique / ex-SSII) sont aujourd'hui présentes majoritairement dans l'informatique, prenant la place qu'on leur a laissée. Elles ont quasiment remplacé les services informatiques des anciennes entreprises publiques – EDF, SNCF, ENEDIS, AREVA, La Poste – mais sont aujourd'hui présentes dans quasi toutes les grandes entreprises (Carrefour, Casino, Vinci, Veolia, Accor, les banques, M6, France TV, Thales, Volvo).

Elles font partie d'une stratégie patronale de division ; par exemple, la SNCF, la Poste ou EDF qui sont des entreprises publiques avec des droits sociaux et syndicaux très importants, mais aussi un taux de syndicalisation important. Plutôt que de mettre des salarié-es de l'entreprise à des postes informatiques, ils ont préféré arguer que ce n'était pas leur cœur de métier et ont pris des prestataires de service. Cela revêt un double avantage pour les patrons : les salarié-es ESN sont isolé-e-s et ne s'identifient pas aux salarié-es syndiqué-es de l'entreprise donneuse d'ordre, ne profitent pas des avantages du CSE, ne reçoivent pas l'information syndicale ; mais surtout, c'est une population salariale qui se voit parfois comme une privilégiée, qui est très peu syndiquée et qui ne fait pas grève. On a donc l'avantage de remplacer une population chez l'entreprise comme EDF, très syndiquée et volontiers gréviste, par une population sans culture syndicale et non gréviste.

Les ESN ont un coût plus important pour l'entreprise donneuse d'ordres – compter minimum en moyenne 350 € de facturation par jour, soit 7000 € par mois facturés à l'entreprise donneuse d'ordres. Ce n'est pas pour autant que les salarié-es en profitent, bien au contraire : les ESN maintiennent les salaires au plus bas par différentes techniques de maltraitance et empochent la différence.

Les salarié-es des ESN ont souvent un double employeur, même si ce n'est pas censé être le cas sur le papier, un chez le client et un chez son vrai patron. La mauvaise organisation du travail qui en découle génère des situations de souffrance au travail à n'en plus finir. Ces deux employeurs se renvoient mutuellement la responsabilité au moindre problème, rejetant finalement la faute sur les salarié-es qui subissent des brimades injustifiées, des changements abrupts et punitifs de collectifs de travail et des mises au placard.

Nous devons adapter notre syndicalisme à cette situation de double employeur. Avoir des contacts avec les syndicats de l'entreprise cliente pour discuter et faire remonter les problèmes avec le client. Même s'il n'y a pas forcément Solidaires Informatique, ni un autre syndicat Solidaires, cela ne doit pas empêcher toute coopération que les syndiqué-es jugeront opportune. Si un autre syndicat Solidaires est présent chez le client, la question de la double syndicalisation se pose. La double syndicalisation n'étant pas clairement prévue dans nos statuts, un groupe de travail sera constitué pour proposer une modification des statuts au congrès 2025.

Les ESN profitent du droit syndical faible et de la loi très laxiste sur la sous-traitance, elles profitent également de notre isolement syndical.

Pour nous, il faut abolir les ESN car elles ne créent aucune valeur et profitent des stratégies patronales pour casser la solidarité des travailleur-ses.

Nous revendiquons :

- L'expropriation des ESN et la mise en place d'un pôle public de l'informatique autogéré par les travailleur-ses et en lien avec les utilisateur-ices ;
- L'internalisation des salarié-es qui le souhaitent dans les entreprises donneuses d'ordres ;
- La mise en place de coopératives de l'informatique ;
- La condamnation des entreprises donneuses d'ordres qui font appel à la sous-traitance ;
- L'interdiction de la sous-traitance.
Si l'informatique ne profite qu'à une minorité, elle n'a aucun intérêt.

Notre syndicat mettra en place des actions suivantes :

- Informer les étudiant-es (en y développant la culture syndicale !), car les ESN font beaucoup trop de pub, on ne peut les laisser avoir le monopole de l'embauche des nouveaux diplômé-es, il faut expliquer comment se passe le management dans les ESN ; et qu'il existe autre chose comme avenir que les ESN
- Décrire les absurdités des organisations du travail, de ce qu'on nous fait faire, ce que ça nous fait subir la sous-traitance, expliquer l'impact que ça a de ne jamais croiser les utilisateur-ices des outils qu'on développe ; Expliquer et raconter « Pourquoi on est rentré-es en ESN ? Pourquoi on y reste ? »
- Développer des liens, voire une double-syndicalisation, avec les syndicats des entreprises et administrations donneuses d'ordre afin de casser l'exploitation par la sous-traitance
- Travailler l'idée de « bourses du travail numériques » pour assurer la sécurité de l'emploi en sortie d'études et en reconversion professionnelle, et permettre la sortie d'ESN